

ARCENS-INFOS

2 ème TRIMESTRE 2017

Mai

4 Mai, chasse aux bonbons : La directrice de l'école publique, Lara, accompagnée de l'ATSEM, Sandy, et de quelques parents, a organisé une sortie dans le village, pour faire un jeu de piste avec les plus grands. Les plus petits devaient trouver les bonbons et chocolats cachés sur le terrain de jeux. Les enfants ont passé une très bonne matinée. Un orage, à midi, les a contraints à pique-niquer chez un de leurs camarades avec ravissement.



6/7/8 mai, randonnée à cheval de l'association « Les Cavalières d'Arcens » : Un groupe de 4 cavalières et 7 cavaliers est parti samedi matin d'Arcens, sous la pluie. Ils ont cheminés par les hameaux et les villages de Cornuscle, Lanteyron, Grand, Saint Andeol de Fourchades en passant par le Gerbier de Jonc. Le soir, après un repas à l'auberge de Bachasson, une partie des cavaliers ont dormi au Gerbier, et l'autre à Saint Martial.

Le dimanche, ils sont revenus à Arcens et tout le monde s'est retrouvé au gîte de la « Grange de Pourtier ». Le lundi, cette randonnée s'est terminée par une boucle autour du village.

Ils ont fait en moyenne 25 km par jour.

Les repas de midi ont été élaborés par les parents avec des produits locaux (boulangerie d'Arcens, fromages de Rochebesse, charcuterie Marion).

Les cavaliers, encore une fois ravis, ont déjà réservé pour l'année prochaine.



Juin

5 et 6 juin, semaine européenne des Géoparks: A l'occasion de cette manifestation organisée par le pôle Haroun Tazieff en Vivarais-Velay (PHTVV) 3 randonnées et une exposition se sont déroulées sur notre commune. Les amateurs de randonnées ont pu découvrir Jaunac, Mons Brion et Soutron. Une exposition à la salle polyvalente d'Arcens, présentait des photos et divers objets volcaniques ainsi qu'un lithophone (voir photo), fabriqué par Monsieur Gérard COLLANGE. Un public nombreux, parmi lequel les enfants de l'école, est venu découvrir le volcanisme et applaudir la chorale d'hommes « Canto Verdoun » venue de la région du Mercantour.



17 Juin, l'Ardéchoise: C'est sous un beau soleil que la course cycliste a traversé le village-ravitaillement, un grand nombre de coureurs se sont arrêtés pour déguster, les produits locaux (le saucisson, les picodons). Les bénévoles ont également répondu présents pour cette sympathique manifestation.



18 Juin, Élections Législatives : A 104 ans et quelques mois, le doyen de la commune, Louis REYNAUD, (papy Louis, comme tout le monde le surnomme), est venu faire son devoir électoral. Félicitations Louis



23 juin, Raid VTT des Monts de l'Ardèche : 350 vététistes sont partis de la place de la Mairie d'Arcens. Dès le signal donné par Monsieur le Maire, ils ont effectué une boucle d'une vingtaine de kilomètres sur les hauteurs du village avec un dénivelé de 600 mètres. Les chasseurs ont assuré le ravitaillement et la circulation sur le parcours et un casse-croûte attendait les participants à leur arrivée, à la salle polyvalente, servi par des bénévoles du Comité des Fêtes.



ÉTAT CIVIL :

Mariage :

Le 24 juin, Madame Céline SIEGLER et Monsieur Benoît MANEVAL, ont été unis par Monsieur le Maire. Tous nos vœux de bonheur au jeune couple.

DATES A RETENIR :

Le 15 juillet: Concours de boules organisé par le Club Jeunesse d'Arcens

Les 22 et 23 juillet : Grande Fête d'été d'Arcens clôturée le dimanche soir à 22 heures par un feu d'artifice.

Du 7 au 18 août : Fermeture de l'Agence Postale Communale,

Du 14 au 18 août : Fermeture de la Mairie

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

- Téléphone : 01 49 55 82 22

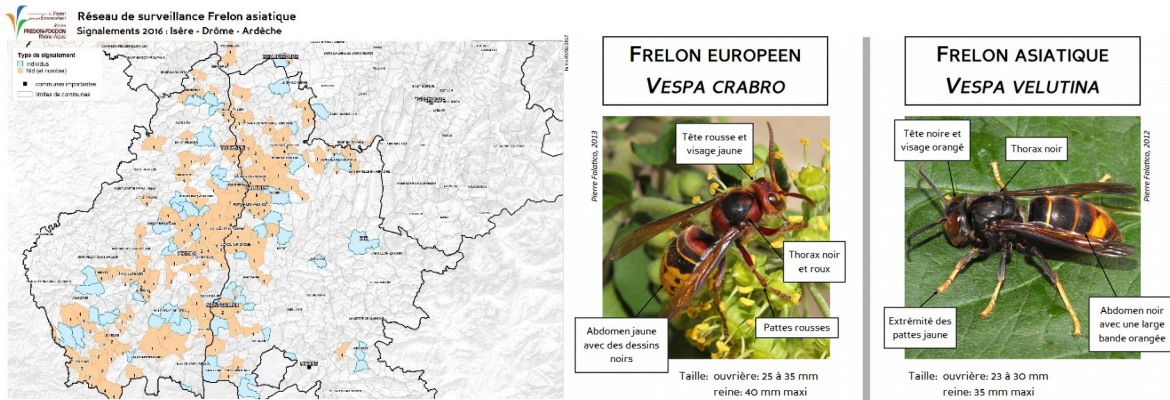
A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDSA 07 : 06 08 92 26 67 / pascal.binon@orange.fr, FREDON : 04 75 64 92 12 / fdgdon07@yahoo.fr

GDS 07 : 04 75 64 91 85 / gds07@cmre.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MATIN

APRES -MIDI

LUNDI

14 h – 17 h 30

MARDI

8 h - 12 h 15

MERCREDI

14 h – 17 h 30

JEUDI

8 h – 12 h 15

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

MATIN

APRES -MIDI

LUNDI

15 h 30 – 17 h 30

M

ARCENS-INFOS

2 ème TRIMESTRE 2017

Mai

4 Mai, chasse aux bonbons : La directrice de l'école publique, Lara, accompagnée de l'ATSEM, Sandy, et de quelques parents, a organisé une sortie dans le village, pour faire un jeu de piste avec les plus grands. Les plus petits devaient trouver les bonbons et chocolats cachés sur le terrain de jeux. Les enfants ont passé une très bonne matinée. Un orage, à midi, les a contraints à pique-niquer chez un de leurs camarades avec ravissement.



6/7/8 mai, randonnée à cheval de l'association « Les Cavalières d'Arcens » : Un groupe de 4 cavalières et 7 cavaliers est parti samedi matin d'Arcens, sous la pluie. Ils ont cheminés par les hameaux et les villages de

Cornuscle, Lanteyron, Grand, Saint Andeol de Fourchades en passant par le Gerbier de Jonc. Le soir, après un repas à l'auberge de Bachasson, une partie des cavaliers ont dormi au Gerbier, et l'autre à Saint Martial.

Le dimanche, ils sont revenus à Arcens et tout le monde s'est retrouvé au gîte de la « Grange de Pourtier ». Le lundi, cette randonnée s'est terminée par une boucle autour du village.

Ils ont fait en moyenne 25 km par jour.

Les repas de midi ont été élaborés par les parents avec des produits locaux (boulangerie d'Arcens, fromages de Rochebesse, charcuterie Marion).

Les cavaliers, encore une fois ravis, ont déjà réservé pour l'année prochaine.



Juin

5 et 6 juin, semaine européenne des Géoparks: A l'occasion de cette manifestation organisée par le pôle Haroun Tazieff en Vivarais-Velay (PHTVV) 3 randonnées et une exposition se sont déroulées sur notre commune. Les amateurs de randonnées ont pu découvrir Jaunac, Mons Brion et Soutron. Une exposition à la salle polyvalente d'Arcens, présentait des photos et divers objets volcaniques ainsi qu'un lithophone (voir photo), fabriqué par Monsieur Gérard COLLANGE. Un public nombreux, parmi lequel les enfants de l'école, est venu découvrir le volcanisme et applaudir la chorale

d'hommes « Canto Verdoun » venue de la région du Mercantour.



17 Juin, l'Ardéchoise: C'est sous un beau soleil que la course cycliste a traversé le village-ravitaillement, un grand nombre de coureurs se sont arrêtés pour déguster, les produits locaux (le saucisson, les picodons). Les bénévoles ont également répondu présents pour cette sympathique manifestation.



18 Juin, Élections Législatives : A 104 ans et quelques mois, le doyen de la commune, Louis REYNAUD, (papy Louis, comme tout le monde le surnomme), est venu faire son devoir électoral. Félicitations Louis



23 juin, Raid VTT des Monts de l'Ardèche : 350 vététistes sont partis de la place de la Mairie d'Arcens. Dès le signal donné par Monsieur le Maire, ils ont effectué une boucle d'une vingtaine de kilomètres sur les hauteurs du village avec un dénivelé de 600 mètres. Les chasseurs ont assuré le ravitaillement et la circulation sur le parcours et un casse-croûte attendait les participants à leur arrivée, à la salle polyvalente, servi par des bénévoles du Comité des Fêtes.



ÉTAT CIVIL :

Mariage :

Le 24 juin, Madame Céline SIEGLER et Monsieur Benoît MANEVAL, ont été unis par Monsieur le Maire. Tous nos vœux de bonheur au jeune couple.

DATES A RETENIR :

Le 15 juillet: Concours de boules organisé par le Club Jeunesse d'Arcens

Les 22 et 23 juillet : Grande Fête d'été d'Arcens clôturée le dimanche soir à 22 heures par un feu d'artifice.

Du 7 au 18 août : Fermeture de l'Agence Postale Communale,

Du 14 au 18 août : Fermeture de la Mairie

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

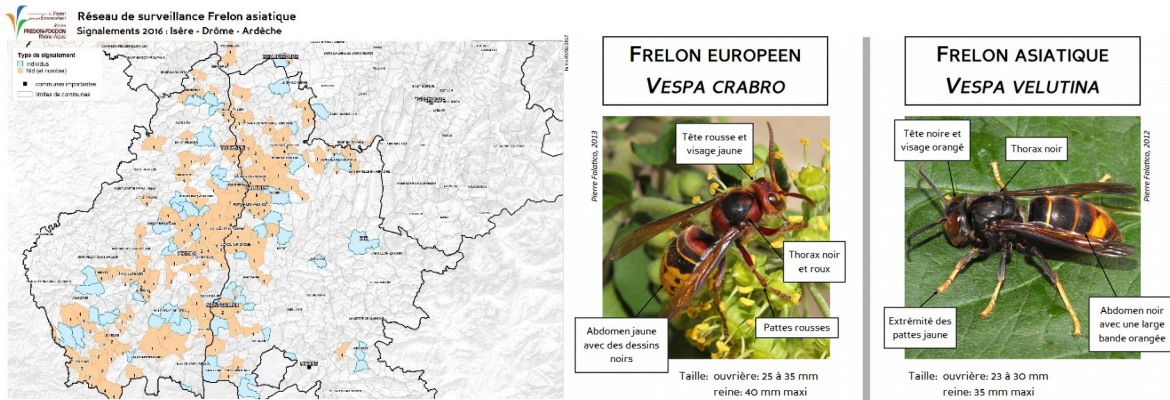
A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :



Carte 1 : carte représentative des signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur les départements de l'Ardèche, la Drôme et l'Isère

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDSⁱ et FREDONⁱⁱ) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDSA 07 : 06 08 92 26 67 / pascal.binon@orange.fr, FREDON : 04 75 64 92 12 / fdgdon07@yahoo.fr

GDS 07 : 04 75 64 91 85 / gds07@cmre.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

ⁱFRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

ⁱⁱFREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MATIN

APRES -MIDI

LUNDI

14 h – 17 h 30

MARDI

8 h - 12 h 15

MERCREDI

14 h – 17 h 30

JEUDI

8 h – 12 h 15

HORAIRES D' OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

MATIN

APRES -MIDI

LUNDI

15 h 30 – 17 h 30

MARDI

10 h 00 – 12 h 00

MERCREDI

14 h 00 – 17 h30

JEUDI

10 h 00 – 12 h 00

VENDREDI

14 h 00 – 16 h00